



Une page est tournée, des mesures d'urgence, **MAINTENANT !**



Pour un recrutement exceptionnel
dès septembre [page 5](#)

Evaluations d'école,
premier bilan [pages 8-9](#)

Photographie de l'école
à Paris [pages 12-15](#)

Agir dès le primaire contre
les LGBTphobies [pages 20-21](#)



au sommaire

p. 4 Des mesures d'urgence pour l'école

p. 6 Crise de la dette à l'encontre des idées reçues

p. 8-9 Evaluations d'écoles au service de «l'école du socle»

p. 10-11 Culture commune contre socle commun ? oui mais comment ?

p. 12-15 Photographie de l'école à Paris notre dossier

p. 18-19 Carrière informations diverses

p. 20 LGBT agir dès l'école agir contre dès l'école

SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille

75020 Paris

01 44 62 70 01

snu75@snuipp.fr

<http://75.snuipp.fr>

Reconstruire dès maintenant

Une page est tournée avec le départ du gouvernement Sarkozy après des années de destruction des droits sociaux, des services publics et de l'école. Les luttes syndicales, même perdues, de ces dernières années y ont contribué.

Les attentes sont fortes avec un chômage qui a atteint un niveau historique, des plans sociaux annoncés, des services publics exsangues et des « réformes » aux conséquences lourdes pour les salariés, notamment celles des retraites.

Il y a urgence à reconstruire.

Cela passe par des mesures d'urgence indispensables, pour tourner vraiment la page de façon symbolique et surtout pour répondre aux besoins immédiats.

Dans l'éducation, cela passe par des recrutements supplémentaires dès la rentrée de septembre afin de revenir sur les suppressions de postes et préserver ainsi les Rased et les remplacements. Les premières annonces sur les modifications des évaluations nationales ou l'engagement à abroger le décret sur l'évaluation des enseignants, pris par Chatel quelques jours avant son départ, devront être suivis d'autres, exigés par les enseignants ces dernières années (formation initiale et continue, aide personnalisée, programmes...).

Rompre avec les politiques menées ces dernières années et les mesures d'austérité, passe en particulier par un tout autre partage des richesses, le développement et l'amélioration des services publics, de la Fonction publique et des mécanismes de solidarités collectives. Le SNUipp-FSU sera un interlocuteur exigeant et combatif pour y contribuer. La mobilisation sociale, sous toutes ses formes, reste à l'ordre du jour.

Arnaud Malaisé

L'Ecole journal du SNUipp-Paris-FSU numéro 290 du 18 mai 2012

CPPAP n°0515 S 07539 ISSN n° 12410233 Prix : 1 €

Directeur de publication : Nicolas Wallet

Ce numéro a été entièrement réalisé et maqueté par des militants du SNUipp Paris. Maquette conçue par Arnaud Malaisé.

Imprimé par Rivaton Bobigny. Presse urgente, dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

Des mesures d'urgences pour l'école dès maintenant pour la rentrée prochaine



Pendant les cinq dernières années, les écoles et les enseignants ont particulièrement souffert des politiques mises en œuvre. Dénigrement et caporalisation des enseignants, dénaturation des métiers, mise en concurrence des écoles et établissements, baisse de l'offre de formation et sélection précoce... tout a été fait au service d'une idéologie qui renonce à la réussite de tous et considère l'éducation comme une dépense trop importante, notamment pour

les élèves en difficulté.

Pour le SNUipp et la FSU, l'alternance politique doit se traduire par une véritable rupture dans la politique éducative mise en œuvre.

L'urgence est à l'arrêt du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et au rétablissement des postes d'enseignants supprimés afin de réduire les effectifs notam-

ment dans les établissements les plus en difficulté, rétablir les postes de Rased nécessaires ou assurer les remplacements.

Autre mesure nécessaire, le rétablissement d'une véritable formation initiale rémunérée associée à la mise en place de pré-recrutements.

Le changement de politique éducative passe aussi par l'abandon des évaluations CE1 et CM2 vivement

contestées dans leur conception et leur utilisation. L'évaluation doit être au service des élèves et la prise en charge de la difficulté doit se faire autrement que par l'aide personnalisée qui ne correspond pas aux besoins des élèves. Une première inflexion sur les modalités de passation est annoncée à ce jour par la nouvelle équipe gouvernementale. De même, le LPC doit être abandonné au profit d'un livret scolaire qui soit un véritable outil d'échange entre élèves, parents et enseignants.

Plus largement il est nécessaire de mener une large concertation sur les objectifs de l'école et donc sur le déroulement de la scolarité, les programmes, les modalités d'évaluation...

Enfin le futur ministre de l'éducation devra respecter son engagement d'abroger le décret sur l'évaluation des enseignants, qui, malgré le résultat des élections, a été publié au journal officiel le 8 mai !

L'école primaire parisienne mise à mal depuis longtemps

Si aucune mesure d'urgence ne vient tempérer la carte scolaire, avec la suppression de 98 postes à la rentrée prochaine, la situation de l'école dans le premier degré sera très difficile.

Classes très chargées

Malgré une relative stabilité de la démographie scolaire dans le premier degré depuis deux ans rien n'a été fait ou presque pour améliorer la situation des effectifs dans les écoles parisiennes. Paris est l'académie qui détient la plus forte moyenne (25,09%) à situation comparable. La preuve en est que depuis plusieurs années le nombre de classes à niveaux multiples n'a cessé d'augmenter. À la rentrée 2009, en élémentaire, il y avait 267 classes à niveaux multiples (8,24%). À la rentrée 2011, il y en avait 391 (12,04%).

Cette situation est révélatrice de la politique suivie depuis 5 ans. Alors que Paris connaissait une augmentation significative

de ses effectifs, les suppressions de postes ont conduit à l'augmentation de la moyenne du nombre d'élèves par classe. Si la situation s'améliore très légèrement depuis deux ans, ce n'est que parce que le nombre d'élèves a un peu baissé.

Raseds sacrifiés

Comme si la situation dans les classes ne suffisait pas à dégrader l'École à Paris, les moyens dévolus à l'aide aux élèves en difficulté ont considérablement été amputés. À la rentrée 2008, l'académie de Paris comptait 420 postes de Rased. À la rentrée prochaine, si un collectif budgétaire ne vient pas corriger la situation, il ne restera plus que 311 postes. Cela porterait le total des suppressions depuis 2009 à 109 (26%). Les psychologues étant relativement épargnés par ces mesures, si on ne prend en compte que les postes G, E et S (« sout ») cela porte le pourcentage de suppression à 35%.

Le SNUipp se montrera vigilant pour que le potentiel des moyens Rased soit restauré par la création des postes nécessaires et le rétablissement de la formation spécialisée.

Remplacements mal assurés

Les difficultés que rencontre l'école aujourd'hui se sont encore aggravées par la pénurie de remplaçants provoquée par les suppressions de postes que nous subissons depuis trop longtemps. À la rentrée 2011 le rectorat avait supprimé 33 postes de brigades de remplacement. La situation que connaissent encore bon nombre d'écoles parisiennes est tout bonnement catastrophique du point de vue du remplacement des maîtres absents. Celle-ci devrait encore empirer si un collectif budgétaire ne vient pas corriger les effets de la carte scolaire prévus pour la rentrée 2012. 34 suppressions de postes de remplacement sont programmées.

Restituer les 5 600 postes supprimés dès septembre, c'est possible !

Le vote d'un collectif budgétaire au début de l'été permet de modifier le budget voté à l'automne qui doit entrer en vigueur à la rentrée prochaine. C'est une étape indispensable pour permettre une restitution des 5600 postes supprimés dans les écoles par la loi de finances 2012.

Les modalités pratiques passent par une hausse des recrutements au concours 2012. Actuellement 4 601 postes sont prévus pour 8 347 candidats admissibles qui vont passer les épreuves en juin. Une hausse du nombre de candidats finalement admis conjuguée à un recrutement exceptionnel parmi les 9 000 candidats présents aux épreuves d'admissibilité mais non retenu pour l'admission permettraient ainsi de retrouver le même nombre

d'enseignants dans les écoles à la rentrée.

Pour l'instant, le nouveau pouvoir élu a avancé durant la campagne électorale le chiffre de 1000 postes en plus. C'est bien insuffisant pour permettre d'annuler les 5 600 suppressions prévues et donc de préserver les moyens de Rased ou de remplacement actuel.

Un tiers temps de formation pour ces futurs recrutés est également indispensable. Selon les modalités actuelles, ils seraient directement en classe en septembre avec une pseudo-formation hors temps scolaire devant élèves. Pour permettre dans l'urgence cette formation a minima d'un tiers temps, il faudra recruter 50% d'enseignants de plus que les besoins à couvrir dans les écoles.

A Paris, dans le second degré, une aggravation des inégalités

Si la situation pour la rentrée 2012 se dégrade dans les écoles parisiennes, la situation n'est pas plus brillante dans les autres secteurs de l'éducation que ce soit dans le second degré ou du côté des personnels non enseignants.

Le ministère retire 131 emplois d'enseignants des lycées et des collèges à la rentrée prochaine dans l'académie de Paris. Cela correspond à près de 3000 heures de moins dans les dotations des établissements : + 510 heures pour 416 élèves supplémentaires en collège, - 963 heures pour 388 élèves supplémentaires en lycée et - 2307 heures pour 1125 élèves en moins en lycée professionnel.

En collège, le rectorat envisageait dans un premier temps de retirer 240 heures postes pour imposer 760 nouvelles heures supplémentaires ce qui a des conséquences sur la charge de travail des enseignants mais aussi sur le nombre d'adultes présents dans les établissements. Suite à l'intervention du SNES-FSU, le directeur de l'académie s'est engagé à revoir la répartition entre les « heures postes » et les « heures supplémentaires ».

Dans les collèges, outre des situations d'apprentissage dégradées, ces nouvelles restrictions entraînent la suppression de nombreux dispositifs : heures de travail en demi-groupe, heures de soutien... La réussite des élèves est mise en danger par la paupérisation des établissements. Le privé prospère sur ces ruines, s'implantant dans les quartiers où les conditions de travail se dégradent et où les capacités d'accueil sont

insuffisantes, notamment dans le nord-est parisien.

Nombre de lycées perdent beaucoup d'heures sans que, dans tous les cas, le nombre d'élèves attendus ni même le nombre de divisions évoluent.

Les baisses de dotation horaire sont parfois spectaculaires, dans l'enseignement technologique (jusqu'à - 125 heures au lycée L. Armand) ce qui peut s'expliquer par la récente réforme de l'enseignement technologique qui, du coup, attire de moins en moins d'élèves.

L'alourdissement des effectifs et le retrait de moyens pénalisent tous les établissements mais n'a pas le même effet partout. L'application de la réforme du lycée et les restrictions budgétaires dessinent encore plus nettement la carte des inégalités des lycées parisiens : les établissements – souvent de taille réduite – accueillant des élèves d'origine sociale modeste et accumulant le plus de difficultés scolaires se voient contraints, avec l'augmentation des effectifs par classe, de consacrer tous leurs moyens à des dédoublements au détriment des langues, options et enseignements de spécialités.

A l'inverse dans les établissements attractifs qui de plus bénéficient d'une taille suffisamment importante, les options seront maintenues et les enseignements de spécialité de terminales seront créés.

Pour le SNES-FSU, il est plus que temps de revenir sur cette réforme qui est contestée depuis le début.

Administratifs sous tension

Chez les personnels administratifs, ce sont 50 suppressions de postes qui sont actées sans compter les nombreux CDD non renouvelés. Rien que sur les postes de titulaires, ce sont près de 7% des postes qui ont disparu entre 2010 et 2012. Partout, que ce soit dans les établissements ou au sein du rectorat, les personnels alertent et font savoir qu'ils ont de plus en plus de mal pour assumer leurs missions de service public et assurer leurs fonctions avec rigueur et efficacité.

Pourtant, déjà en 2010, même l'inspection générale parlait de « mise en péril » du système éducatif et alertait sur le fait que « Les services administratifs (...) sont sollicités au-delà du raisonnable ; (...), ce fonctionnement les expose à un niveau de risque qui ne peut plus être méconnu. »

Pour le SNASUB-FSU, il y a urgence à construire un mouvement de refus de la casse du service public et des statuts des personnels.

Au delà de ces exemples, la situation se retrouve chez les infirmières scolaires, les assistantes sociales, personnels d'éducation... De fait c'est bien l'ensemble des personnels de l'éducation nationale qui sont en sous effectifs sans compter qu'un nombre de plus en plus important exerce avec des contrats précaires.

Pour la FSU et ses syndicats, l'urgence est de recréer les postes statutaires nécessaires et de mettre fin à la précarité des personnels afin que les écoles et établissements fonctionnent dans des conditions stables à Paris comme ailleurs.

Crise de la dette à l'encontre des idées reçues

Dettes, triple A, crise... justifient les mesures d'austérité prises dans les pays européens et ont été au cœur de la campagne présidentielle. Pourtant, ce n'est pas aux peuples de faire les frais d'une crise dont ils ne sont pas responsables. Au moment où le dogme commence à être ébranlé par certains résultats électoraux en Europe, le SNUipp et la FSU souhaitent continuer à donner des outils pour comprendre ce qui se joue réellement. En s'engageant dans les collectifs locaux pour « un audit citoyen de la dette publique », il s'agit de peser collectivement pour d'autres choix permettant une sortie de crise juste, solidaire et durable.

1. «L'Etat est trop endetté parce qu'il n'a pas su maîtriser ses dépenses.» **Faux**

La part des dépenses publiques dans le produit intérieur brut (PIB : la richesse nationale) était de 53 % en moyenne dans les années 1990, elle a stagné à ce même niveau dans les années 2000. Malgré des besoins en augmentation, les prestations sociales et les services publics ont été rognés. Les vraies causes de l'envolée de la dette, il faut les chercher du côté des cadeaux fiscaux et de la crise provoquée par la finance.

2. «L'Etat doit gérer son budget en «bon père de famille» et toujours chercher à équilibrer ses comptes en faisant des économies: la «règle d'or» est du simple bon sens.» **Faux**

Contrairement à un père ou une mère de famille, l'Etat peut décider d'augmenter ses recettes en augmentant les impôts ; en outre – cette fois, comme un ménage –, il a intérêt à s'endetter pour financer des investissements d'avenir.

3. «Chaque année les intérêts de la dette publique absorbent la totalité des recettes de l'impôt sur le revenu.» **Vrai**

Les intérêts versés aux créanciers, majoritairement des institutions financières étrangères, s'élèvent à 50 milliards d'euros, tout comme le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

4. «Si depuis dix ans tous les pays européens avaient imité l'Allemagne, l'Europe irait bien mieux.» **Faux**

L'Allemagne est le seul pays européen qui a diminué ses salaires depuis dix ans. Elle a exporté son chômage grâce à un énorme avantage compétitif. Si les autres pays européens avaient fait pareil, la consommation se serait effondrée en Europe, le chômage, les emplois précaires et les déficits auraient explosé.

5. «En instaurant la «règle d'or» le nouveau traité européen proposé par

Angela Merkel et Nicolas Sarkozy va rassurer les marchés financiers et résoudre la crise.» **Faux**

L'austérité ne rassure pas les peuples, ni même les marchés financiers ! Car tout le monde voit qu'elle provoque la récession et aggrave, au bout du compte, les déficits et la dette.



6. «La BCE (Banque centrale européenne) prête aux banques à 1 %, les banques représentent aux Etats à 5 % et empochent la différence.» **Vrai**

En effet, le traité de Maastricht interdit à la BCE de financer directement les déficits publics; pour acheter des titres de la dette publique, la BCE doit les racheter aux banques. Celles-ci prêtent aux Etats à 3 % (France), 6 % (Espagne), 7 % (Italie), 12 % (Portugal)...

7. «Si la Banque centrale prêtait directement aux Etats, ça provoquerait de l'inflation.» **Faux**

Dans une période de chômage de masse, les prix et les salaires stagnent. C'est d'ailleurs dommage, car un peu d'inflation serait utile pour soulager le poids de la dette.

8. «Après avoir sauvé les banques à coût de milliards en 2009, les dirigeants européens et le G20 n'ont rien fait pour

qu'elles arrêtent de spéculer.» **Vrai**

Tout continue comme avant : la spéculation sur les produits dérivés, notamment les fameux CDS (assurances contre le non-remboursement de sa dette par un Etat) ; l'évasion dans les paradis fiscaux ; les distributions de bonus et de dividendes... La «moralisation» du capitalisme n'était qu'un mot creux.

9. «La rigueur est inéluctable, l'important est qu'elle soit équitable et frappe aussi les riches.» **Faux**

Pour réduire le fardeau de la dette, il y a d'autres politiques possibles : la monétisation (par achat direct de titres de la dette publique par la Banque centrale européenne), l'inflation, la taxation des intérêts, l'annulation de la partie illégitime de la dette, un prélèvement exceptionnel sur les grandes fortunes... C'est au débat démocratique d'en décider, pas aux financiers.

9. «La rigueur est inéluctable, l'important est qu'elle soit équitable et frappe aussi les riches.» **Faux**

10. «Il faut d'abord réduire la dette publique par la rigueur, on pourra ensuite relancer l'économie pour créer des emplois.» **Faux**

Les politiques d'austérité sont en train d'enfoncer l'Europe dans la récession sans parvenir à réduire la dette. Elles visent en fait à réduire non pas la dette mais les conquêtes sociales et les services publics. Elles bloquent les investissements de long terme urgents pour créer des millions d'emplois, répondre aux besoins (petite enfance, dépendance, etc.) et initier la transition écologique sans laquelle nous irons dans le mur.

document élaboré par le collectif pour un audit citoyen de la dette auquel appartient la FSU

Les stages de master à l'épreuve des faits

Le SNUipp-FSU Paris dénonce depuis leur instauration les stages en responsabilité pour les étudiants de master 2. Nous considérons qu'ils n'étaient pas satisfaisants ni pour les étudiants ni pour les élèves ou encore pour l'ensemble des enseignants. Force est de constater maintenant, la série de stages terminée, que nous avons malheureusement raison.

Les stages en responsabilité des étudiants ont été peu préparés : ils n'ont pas eu suffisamment de temps pour préparer leurs journées et n'ont pas été aidés pour concevoir et construire des projets sur les deux semaines de stage. Les tuitages ont été totalement improvisés. A cela s'ajoute le fait que les étudiants passent les oraux du concours dans quelques semaines et qu'ils n'étaient donc pas totalement disponible pour effectuer leurs stages dans de bonnes conditions.

Concernant la rémunération, ces stages sont une véritable arnaque : 1 114,56 euros bruts pour deux semaines, ce qui est infé-



rieur au salaire d'un enseignant débutant. Les congés ne sont pas rémunérés et les stagiaires se voient refuser le paiement des jours de congés maladie. Or, ils n'ont que cette seule possibilité pour financer leur année d'étude. Arnaque d'autant plus fla-

grante que les étudiants en "master en alternance" ont obtenu 743 euros par semaine, grâce à leur mobilisation. Ce qui paraît plus raisonnable.

Le manque de préparation des stages a provoqué de grandes difficultés pour les étudiants. Comme certains d'entre eux l'écrivent dans un courrier : ils estiment avoir été "jetés dans la fosse aux lions" et "manquer cruellement d'heures de formation sur le terrain". Certains ont été également dans l'incapacité de faire face à des élèves en difficulté et à leur enseigner le minimum des apprentissages attendus.

Pour le SNUipp-FSU, les étudiants ne devraient en aucun cas être seuls en responsabilité de classe ce qui est différent de l'alternance professionnelle que nous revendiquons dans le cadre d'une formation initiale professionnelle digne de ce nom. Ces stages qui cumulent des conditions de travail désastreuses et un statut précaire, construit par l'administration, préfigurent un danger encore plus important pour l'ensemble des enseignants : le recrutement d'enseignants contractuels, précaires. Le SNUipp-FSU continue de revendiquer la transformation des stages en responsabilité en stage de pratique accompagnée et le recrutement d'enseignants remplaçants pour couvrir les besoins.

Antoine Pelletier

Cycle de formation syndicale et pédagogique

Pour la deuxième année, le SNUipp-FSU et le GFEN ont organisé un cycle de formation pédagogique et syndicale pour les professeurs des écoles stagiaires et pour les nouveaux titulaires. Ces stages ont rassemblé plusieurs dizaines de nouveaux enseignants, pour se former, apprendre à concevoir des séquences d'apprentissage, discuter de principes pédagogiques pour orienter ses pratiques, tout en conservant du temps pour discuter de l'actualité syndicale, pour connaître ses droits et les défendre.

Ces stages ont été particulièrement appréciés des collègues, leur ont donné des outils pour débiter dans le métier, se construire une identité professionnelle et se sentir moins isolés. Ils seront donc reconduits sous des formes qui vont commencer à changer l'an prochain. Le projet sera maintenant double : fournir des outils de base aux stagiaires, mais permettre aux titulaires de participer de plus en plus à la conception et l'organisation des stages, pour reconstruire un militantisme pédagogique. La formation syndicale à proprement dite ne sera bien sûr pas absente de ces journées.

Le programme de la 5e et dernière session pour les stagiaires, lundi 11 juin de 9h à 16h30 :

- Faire et apprendre.
- A partir de situations de classe (films) quelles activités proposer pour que les élèves s'engagent dans la réflexion, analysent leurs actions, construisent une autonomie progressive dans leurs apprentissages.
- point syndical en fonction de l'actualité

Évaluations d'école

un dispositif de contrôle au profit de « l'école du

Depuis la rentrée de septembre 2011, les évaluations d'école se sont généralisées.

Ce dispositif qui était à l'essai à Paris en 2010/2011 avait déjà fait l'objet d'une demande d'audience des représentants du

SNUipp-FSU Paris auprès du Dasen. Le syndicat avait également exprimé ses plus vives réserves quand aux objectifs et à la mise œuvre des évaluations d'école.

Loin de proposer une réflexion de fond sur la pratique professionnelle des enseignants

et le travail en équipe pour la réussite de tous les élèves, l'évaluation d'école a pour objectif de vérifier et contrôler l'application des programmes de 2008, la mise en place du socle commun, tout en faisant glisser le statut du directeur et celui des CPC en les mettant en porte à faux vis-à-vis des collègues enseignants devant classe.

Des objectifs au service d'une vision managériale de l'école

Selon l'administration, les évaluations d'école ont pour finalité de «contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, au service de la réussite scolaire des élèves et de l'acquisition par les élèves des compétences du socle commun de compétences à travers la modification des relations entre équipes et inspecteur, en responsabilisant les équipes enseignantes, en favorisant l'appropriation des méthodes de travail et en développant une dynamique collective au sein des équipes enseignantes».

Le SNUipp-FSU Paris a été alerté à la suite de plusieurs évaluations d'école. En l'état, il appelle les personnels à ne pas se porter volontaire pour ce dispositif et à le signifier à l'inspecteur de circonscription si leur école est choisie unilatéralement par la circonscription.



Un conseiller pédagogique témoigne

mise en concurrence des circonscriptions, des écoles, des collègues

« C'est un peu difficile de répondre car j'ai bien l'impression que les circonscriptions parisiennes envisagent ces évaluations différemment selon les ICC. C'est pour moi un premier signe de dysfonctionnement. Cela s'observe déjà dans le nombre d'écoles à évaluer, trois dans notre circonscription alors que dans d'autres seulement deux sont concernées.

On voit également des différences de traitement dans la nature conférée à cette évaluation : cela va de la série d'inspections à l'audit.

Dans le cas de l'audit, les CPC sont invités à évaluer des écoles

qui ne font pas partie de leur circonscription. Par exemple, les CPC dont les inspecteurs sont chargés de missions particulières (la mission préélémentaire ou bien la mission sur l'évaluation d'écoles).

Pour ma part, j'ai été sollicité parfois par l'inspecteur pour l'aider à inspecter les collègues car il y avait trop d'inspection à faire dans une même école. J'ai donc du faire une visite de classe qui a abouti à un rapport informel (c'est moi qui l'ai exigé).

Je devrai également prendre en charge la formation qui est supposée être mise en place après chaque évaluation (qui dit éva-

luation dit aussi mise en évidence de besoin voire de manque). Je ne sais pas encore comment nous allons nous y prendre puisque cela devrait se passer l'année prochaine sur les 18 heures pour les écoles qui ont été évaluées cette année...

Ce dispositif n'a pour moi aucune valeur : j'ai l'impression que ce que l'on pressent se confirme mais ne révèle vraiment rien d'extraordinaire. Pour ma part, je suis tellement gênée par mon intrusion dans les classes que j'essaie d'être extrêmement positif à l'égard des collègues visités, en tout cas quand c'est mauvais, je ne le dis pas parce que j'estime que ce

n'est pas mon rôle de le dire. Donc quel est l'intérêt de la chose?

Pour moi, c'est un dispositif de plus que ce gouvernement, qui a la manie de l'évaluation, a mis en place pour minimiser le rôle des inspecteurs, pour introduire une mise en concurrence des circonscriptions, des écoles, des collègues. Cela me place dans une situation peu confortable. Quelle est ma légitimité dans tout cela? Comment à présent les collègues vont-ils me percevoir...?

Ce n'est pas pour moi un bilan très positif.»

socle »

Qui évalue ?

Lors d'une évaluation d'école, les « évaluateurs » sont l'inspecteur de circonscription accompagné d'un autre ICC et/ou des conseillers pédagogiques de circonscription. Le directeur peut être sollicité et associé aux « évaluateurs ».

Le directeur doit fournir une analyse des acquis des élèves en croisant les résultats aux évaluations nationales des trois dernières années avec le projet d'école. S'en suit une période de visites et d'inspections par l'ICC et les CPC dans les différentes classes de l'école. Ces observations donnent lieu à une analyse et à l'élaboration d'axes de travail à destination de l'équipe enseignante. Enfin, un rapport de synthèse est remis par l'ICC à l'école et au Dasen.

La mise en œuvre de ce dispositif pose notamment des questions concernant le rôle et le statut des conseillers pédagogiques et des directeurs d'école ainsi que sur ses objectifs réels. En effet, loin de « dynamiser » les équipes, les évaluations d'école divisent et mettent en difficulté bon nombre de collègues.

Les évaluations d'école ne pourront pallier la dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions d'enseignement des professeurs qui nécessitent une autre politique budgétaire et éducative...

Pour le SNUipp-FSU Paris les évaluations d'écoles doivent être une aide au service des équipes pédagogiques, non une surcharge de travail et une pression voire une menace pour les enseignants comme c'est le cas sur certaines circonscriptions.

Toute formation continue est rendue impossible par les annulations du peu de stage de formation continue restant et les suppressions de poste de remplaçants.

Réfléchir sur sa pratique professionnelle en équipe, oui, mais pour faire progresser tous les élèves, pour améliorer les conditions de fonctionnement de l'école en proposant aux collègues des formations, des stages école, sur le temps scolaire, permettant ainsi un vrai temps de réflexion collective.

**Sarra Kereïche
Marie-Claire Chitteray**

Des enseignants témoignent la première fois que je vis aussi mal une inspection

« L'entretien individuel visant à analyser mes pratiques m'a semblé plus difficile car mené conjointement par l'inspecteur et le conseiller pédagogique. Répondre à deux personnes à la fois est un exercice difficile au final, surtout lorsque le conseiller pédagogique se prend pour un inspecteur et pose questions sur questions pour étaler ses compétences devant l'icc. Enseignant chevronné, je me suis senti démuni et incapable de répondre. C'est la première fois que je vis aussi mal une inspection. De plus, le fait que ce soit le conseiller pédagogique qui ait rédigé mon rapport m'interroge. Vais-je à l'avenir lui demander son aide pour un projet précis dans ma classe, comme je le faisais auparavant ? Je vais mettre plus de distance dans mes rapports avec lui, c'est certain. Les axes de travail proposés sont plus du domaine du management de l'école que du conseil attendu pour améliorer mes pratiques pédagogiques. »

« La réunion d'équipe en fin d'inspection n'a pas souligné nos efforts quant à la scolarisation des élèves en situation de handicap avec le manque de moyen qu'on connaît tous. J'accueille un élève dans cette situation et à aucun moment nous n'en avons parlé, alors que sur ce sujet l'aide de l'inspection en terme de formation et de conseil aurait été nécessaire. C'est la difficulté majeure pour notre école, accueillir des élèves en difficulté sans moyen ni formation. »

« Nous n'avons pas eu de réunion préparatoire avant l'évaluation de l'école. J'ai donc été très surprise de devoir accueillir mon ICC et un d'une autre circonscription. L'entretien a été déstabilisant, je me suis retrouvé au bord des larmes ne comprenant pas les attentes, alors que je n'ai jamais eu de problème lors de mes inspections précédentes. »

Un directeur d'école témoigne

après cette évaluation, l'équipe de l'école est cassée et divisée

« Après cette évaluation, l'équipe de l'école est cassée et divisée car les enseignants les plus engagés dans leur travail se sont retrouvés dans des entretiens qui se sont mal terminés.

Je développe ici une inspection particulière. Celle d'une collègue encouragée par l'inspectrice précédente à devenir formatrice.

Elle s'est engagée dans un travail de formation personnelle par ses propres moyens, inscription en fac, recherche en mathématiques pour les plus petits... et elle est devenue maîtresse d'accueil temporaire.

Cette enseignante est positivement un moteur pour l'équipe de la maternelle. Elle a des relations positives et dynamiques au sein de l'équipe. Elle a subi une inspection en présence de deux inspectrices :

Ni moi comme directeur, ni l'enseignante ne savions ce jour-là que deux inspectrices seraient présentes ensemble.

L'inspection et l'entretien furent un moment de justification pédagogique très serré. La collègue ne s'y attendait pas (J'assistais à l'entretien, mais pas à la séance, on me le demande ainsi). Au cours de cet entretien elle a craqué et fondue

en larmes. J'ai assisté à une sur-enchère de questions et de demandes de justification de tous les actes pédagogiques de cette enseignante... J'ai signalé aux deux inspectrices que nous n'avions pas l'habitude de tels entretiens. Que l'on venait extrêmement rarement nous voir travailler et que cette situation était difficile à supporter. Je pense que les deux inspectrices n'ont pas préparé ensemble leur inspection et que ces deux personnalités fortes ont pu se sentir en concurrence, le malaise était prégnant...

La collègue, pendant plusieurs semaines s'est refermée sur

elle-même, elle a même envisagé de démissionner et le reste de l'équipe était pour sa part en état de sidération... Aujourd'hui, nous n'avons pas de nouvelles de la réunion d'équipe qui doit se tenir en fin des inspections, enquêtes, et visites éventuelles. Pas de nouvelles non plus d'une réunion de restitution et pas de stage avec les heures prises sur les heures d'aide personnalisée que l'on nous avait promis. Cette évaluation d'école se termine en eau de bouillon. »

«Culture commune» contre «Socle

Le 22 mars, lors d'un stage de formation syndicale, le SNUipp-FSU Paris a initié une réflexion autour de la culture commune en présence de Denis Paget membre de l'institut de la FSU et auteur du livre « Aventures communes et savoirs partagés ».

La scolarisation est plus longue et plus massifiée, le niveau monte, pourtant les inégalités se renforcent. L'École ne peut à elle seule renverser les tendances sociales, mais elle a des responsabilités dans la lutte contre les inégalités, les ségrégations, les exclusions. Environ 150 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplôme ou sans qualification. Face à ces constats, la loi Fillon de 2005, nous a imposé un socle commun, qui loin d'y répondre, renforce les inégalités. Le socle commun et ses corollaires réhabilitent des valeurs telles que « la performance » et « le talent » et instaurent une éducation de compétences par paliers, plutôt que de connaissances interactives. Au socle commun, nous opposons l'appropriation d'une culture commune de la maternelle à l'université par tous les jeunes. Une culture qui ne se conforme pas aux normes de la culture dominante et de l'élitisme, mais ouverte à tous et toutes, qui fait sens pour les élèves, et qui soit de haut niveau à l'opposé du SMIC culturel incarné par le socle commun.

Pour Denis Paget, cinq questions sont fondamentales : - Qu'est-ce que l'École transmet ? - Qui est légitime pour dire ce qu'il faut enseigner ? - Pour quelle durée de scolarité ? - Quelle est la culture scolaire ? - Pourquoi une culture commune ?

Qu'est-ce que l'École transmet ?

Depuis la fin des années 1970, deux opinions contradictoires viennent percuter l'École : un kit de survie comme le socle commun par exemple ou au contraire une formation des élites pour l'étendre à tous. Bien que cette dernière ait été reprise par ceux qui ont réhabilité l'élitisme républicain à travers des dispositifs comme ÉCLAIR, RAR... Comment faire pour qu'une nation entière se retrouve dans ce que l'on veut enseigner ? Dans le 1er degré, les programmes sont peu controversés, les contenus semblent avoir une réalité évidente. À la différence du 2nd degré, où la définition des programmes bute sur une contradiction inhérente à leur construction : l'allongement de la scolarité. Depuis une quinzaine d'année, à l'école primaire, de nombreuses connaissances, comme les langues étrangères, la littérature de jeunesse... sont venues gonfler les programmes. Ils ont mis en difficulté les enseignants, et ont été pensés sans qu'il ne soit tenu compte des niveaux ultérieurs et inversement.

Même si la prise en compte de plus en plus prégnante de la production de savoir pluridisciplinaire complique leur sélection, il

s'agit d'établir quels sont les savoirs enseignables, sachant que c'est une infime partie du savoir global, et quel rôle joue la culture scolaire pour identifier les élèves. Les conceptions culturelles se complexifient, les antagonismes culturels et les classes posent plus de problèmes qu'autrefois. On ne peut plus se contenter de l'identité nationale, voire d'une identité européenne. Un fossé s'est creusé entre les pratiques culturelles existantes et celles de l'École, certes on lit moins de livres, mais on lit tout autant. Aussi quel intérêt les élèves peuvent-ils porter sur la culture scolaire alors qu'ils sont mobilisés sur d'autres terrains ? Certains esquivent ces questions, pour se rabattre sur les compétences, c'est ignorer que la transmission d'une vraie culture structure les jeunes et leur permet d'accéder à une autonomie intellectuelle.

Qui est légitime pour dire ce qu'il faut enseigner ?

On est passé d'une élaboration endogène des contenus scolaires à une élaboration exogène. Les normes, les règles sont imposées de manière extra-nationale. Le socle commun a été initié à partir de la stratégie de Lisbonne, qui a établi l'idée d'une société cognitive, du capital humain et de l'employabilité. Le LPC et la Formation tout au long de la vie sont issus de ces concepts utilitaristes de l'école mise au service de l'économie. PISA sert essentiellement de moyen de pression sur l'opinion. Même si certains systèmes scolaires semblent échapper aux systèmes européens,

dans les faits les politiques éducatives sont concertées à ce niveau. Tout le monde doit être vigilant parents, enseignants, universitaires, s'il n'y a pas de démocratie qui permette d'aller au fond des questions, on ne peut pas les trancher. La finalité n'est pas de retravailler les compétences car les compétences transversales ne passent pas forcément par des savoirs. La question de l'évaluation est également importante, il faudrait la supprimer, les élèves sont évalués tout le temps : LPC, B2i..... L'école est de ce point de vue anxiogène. Tout n'est pas une question de programme, il faut également interroger les pratiques pédagogiques.

Pour quelle durée de scolarité ?

L'idée du socle commun est associée à une scolarité obligatoire, mais elle n'est jamais interrogée pour elle-même, elle sert seulement à fabriquer de nouvelles structures scolaires comme les écoles du socle par exemple. L'obligation scolaire jusqu'à 16 ans est vouée à l'échec, les jeunes ne peuvent rien faire lorsqu'ils sortent à 16 ans du système scolaire et beaucoup d'entre eux le quittent à 18 ans. Cette question n'est pas prise en compte y compris par ceux qui nous vantent le socle. Or un plan d'urgence est nécessaire pour tous les jeunes qui sont sortis sans diplôme et qui sont 1 million 500 aujourd'hui. Le socle commun devait permettre une formation tout au long de la vie. Or, si l'on considère la formation permanente actuelle, elle est plutôt destinée et conçue pour ceux qui occupent des hautes fonctions dans notre société.

commun» ? Oui, mais comment ?



Quelle est la culture scolaire ?

Elle entretient des relations avec la culture de la société, mais ne peut en être le reflet parfait. La culture scolaire revêt une conception qui rend nécessaire les compétences utiles socialement. De fait, une pression s'exerce sur les élèves les plus en difficulté, pressions qui déforment le projet scolaire. Or les pratiques sociales de la culture et ce qui est utile à la construction de la personne sont préférables. Grandir, c'est savoir penser, posséder des langages. La culture doit obéir à ces contraintes d'apprentissages dans le cadre de pratiques propres à l'École, déployées dans des programmes. Trop souvent, l'exercice scolaire devient la finalité de l'École (dictées, dissertations...), il est nécessaire lorsqu'il est mis au service des apprentissages mais il ne doit pas prendre le dessus sur le comprendre. La sélection drastique des connaissances se reconstruit toujours entre commandes institutionnelles politiques et contraintes de l'apprentissage, ainsi la logique des besoins et celles des apprentissages n'est pas toujours en adéquation. La culture nationale reste puissante en France. Elle est confrontée à des frontières plus floues, plus perméables entre culture savante et populaire par le biais des médias, d'Internet... ou confrontée à des héritages historiques ou à d'autres patrimoines. Toutes ces questions ne peuvent pas être tranchées par des experts. Aujourd'hui, si l'École intègre mieux les techniques masses

médiatiques son objectif doit être de fabriquer un individu qui sait s'y mouvoir et sans être aliéné.

Pourquoi une culture commune ?

Elle forme à l'exercice de la pensée et aux productions les plus significatives de la culture humaine comme les oeuvres représentatives qu'elles soient artistiques ou scientifiques, qu'elles soient porteuses de richesses ou qu'elles aient avorté. L'histoire des sciences devrait donc être intégrée aux programmes comme celle de Galilée ou de Kepler qui ont joué un rôle important dans la connaissance de la terre. Elle doit également permettre de reconstruire des objets du passé. Les grandes oeuvres ne doivent pas être étudié comme des monuments, mais comme éléments d'une culture vivante sur ce qu'elles nous ont apporté : les oeuvres de Molière n'ont de sens que parce qu'elles portent une partie de notre héritage. La construction de la République est enseignée de manière linéaire sans conflit, ni conquête de la démocratie, comme une continuité tranquille, sans que ne soient évoquées ni la Commune de Paris, ni 1789, ni 1848... Une culture qui ne rejette pas le patrimoine mais le réinterroge et qui doit également s'ouvrir à l'altérité. Or nous sommes dans une société qui met le couvercle sur les différences culturelles, les langues étrangères enseignées

sont très souvent l'anglais et l'espagnol, jamais l'arabe. De fait, cette langue se trouve discréditée, ce qui dévalorise les jeunes eux-mêmes. Il faut donc aller vers un dialogisme des cultures. La culture doit également avoir pour objectif la formation à l'autonomie intellectuelle. Dans les années 1970, un OS lisait plus de livres qu'un cadre aujourd'hui. Aujourd'hui, les modalités sont davantage diversifiées, nous sommes entrés dans une culture numérique qui a amplifié la lecture. Une personne qui sait utiliser Internet a une lecture flexible. Mais cette flexibilité n'est pas apprise à l'École, ce qui explique en partie l'échec de certains. Si on n'interroge pas la création et la saisie des informations, on ne peut pas y répondre. L'école a pris du retard alors que la consommation d'images mobiles a augmenté de façon exponentielle. Il faudrait que ces technologies soient au coeur de la formation des élèves y compris pour construire une pensée critique vis-à-vis des jeux vidéos par exemple. Nous sommes dans un système où les savoirs sont hiérarchisés et dans lesquels lire et compter sont prépondérants au détriment d'une culture vivante, comme les pratiques artistiques, sportives... Au lieu de restreindre l'enseignement à des compétences de base, il faudrait aux contraires les élargir car l'Homme n'est pas seul dans l'univers. Ces questions doivent être abordées à tous les niveaux.

Sylviane Charles

Photographie de l'école à Paris

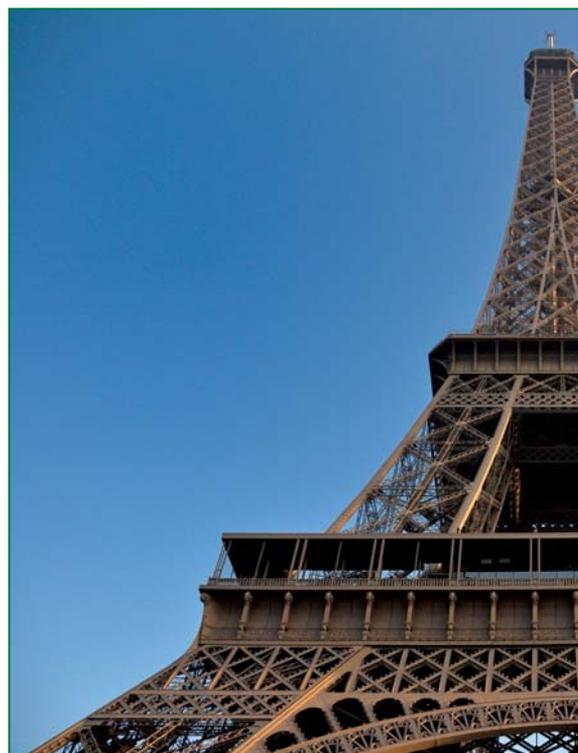
Les parutions conjointes du bilan de la rentrée scolaire 2011 et du bilan social de l'éducation nationale réalisés par les services du ministère ainsi que le dépouillement du tableau de classement annuel des enseignants des écoles réalisé par le SNUipp-FSU Paris sont l'occasion de dresser le portrait de quelques caractéristiques des écoles et enseignants parisiens.

Un dossier réalisé par Santo Inguaggiato et Arnaud Malaisé

Une sociologie parisienne contrastée

La ville de Paris présente un visage contrasté avec une grande richesse côtoyant une grande pauvreté. La part des catégories socioprofessionnelles défavorisées est bien inférieure à la moyenne nationale (27% contre 42,8%) et le revenu salarial annuel moyen de 28 751 euros bien supérieur à la moyenne nationale de 20 249 euros. A l'opposé, deux fois plus de

ménages bénéficient d'une allocation logement sociale qu'en Ile-de-France et le taux d'allocataire du RSA et de couverture de la population par la CMU sont bien supérieurs à la moyenne d'Ile-de-France. De même le taux d'équipement en place d'hébergement et de réinsertion sociale est plus de trois fois supérieur à la moyenne nationale.



Les écoles parisiennes quelques spécificités et autres particularismes

De grosses écoles

Depuis 1999, le nombre d'écoles parisiennes a augmenté de 2,64% pour s'établir à 662. Cette évolution est inverse à la baisse de 10,38% observée nationalement, liée notamment aux regroupements d'écoles en milieu rural. Autre spécificité parisienne, 360 écoles comptent plus de 8 classes soit 54,38% contre seulement 19,88% nationalement. La part d'écoles en éducation prioritaire, avec 32,67% des postes situés en RAR ou RSS, est également plus marquée que le taux national de 18,45%.

Des classes chargées

Après l'Essonne qui compte 25,17 élèves par classe, Paris est le département ayant le

plus fort nombre d'élèves par classe avec 24,88 de moyenne. Tous les autres départements de la région parisienne aux structures urbaines quasiment comparables ont des moyennes inférieures (23,85 dans les Hauts de Seine, 23,61 en Seine Saint Denis, 24,57 dans le Val de Marne).

Si la moyenne en maternelle à Paris est quasi identique (25,66 contre 25,84 nationalement), celle en élémentaire est bien plus élevée (24,63 contre 22,69 nationale). Celle des classes non situées en éducation prioritaire est encore plus différente (26,08 contre 23,84 nationalement).

Des élèves plus jeunes

La part des 136 663 élèves parisiens scolarisés en maternelle est plus importante avec 41,14% contre 38,95% observé nationale-

ment. Les pics de naissance de la fin des années 2000 ont été plus forts à Paris.

Par contre, le taux de scolarisation des 2 ans est quasi inexistant à Paris avec 0,86% contre 8,82% nationalement, en fort recul depuis les 29,25% de 2000.

Large place laissée au privé

Pour la part d'élèves du premier degré laissée à l'enseignement privé, Paris est avec 22,46% la troisième académie après Rennes (38,68%) et Nantes (35,23%). A l'échelle du pays, ce taux s'établit à 13,48%. Par rapport à la rentrée 2010, le nombre de parisiens scolarisés dans le privé est en augmentation de plus de 2%.



Les enseignants parisiens

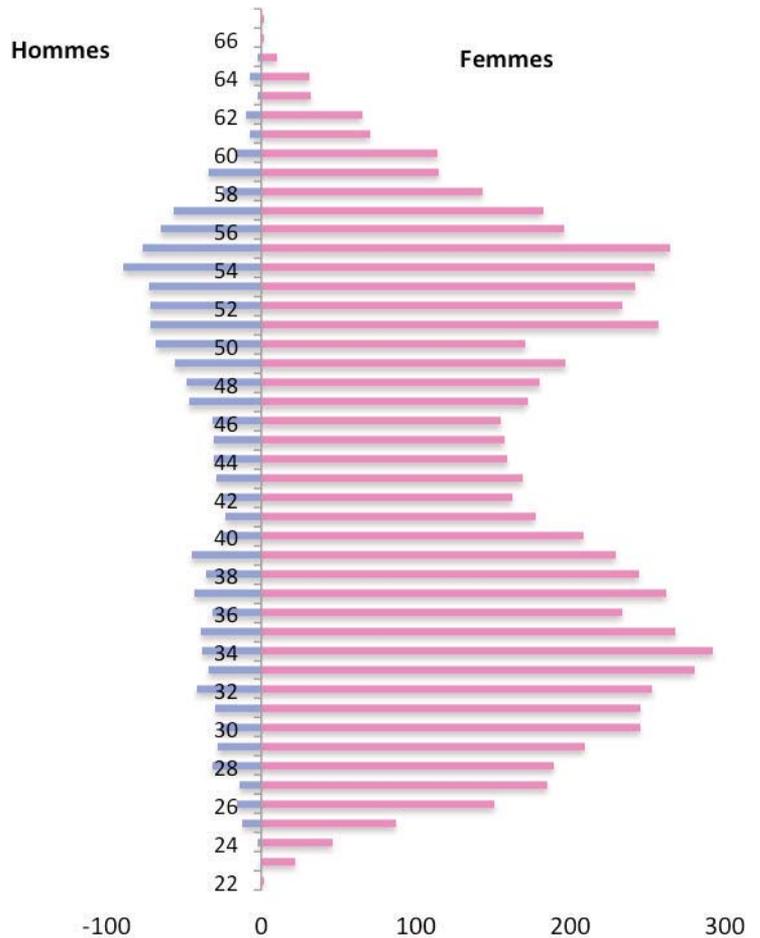
passage en revue de quelques caractéristiques

A la rentrée 2011, le nombre d'enseignants parisiens du premier degré s'élevait à 9057. Le corps des instituteurs est en voie de quasi extinction avec 371 collègues qui n'ont toujours pas fait le choix d'intégrer le corps des professeurs des écoles.

Une profession «relativement» jeune

Avec 43,21 % de moins de 40 ans, les enseignants du premier degré parisien sont relativement jeunes. C'est d'autant plus vrai si on les compare avec les enseignants du secondaire (30,2 %). On constate que 33,78 % des enseignants des écoles ont 50 ans ou plus alors que c'est le cas pour près d'un enseignant sur deux (42,2 %) dans le second degré. Par contre cette tranche d'âge est plus nombreuse à Paris que nationalement où les plus de 50 ans représente 21,2 %. De même, la moyenne d'âge (41,9 ans) est la plus élevée de France après la Corse. Il est à noter que dans une profession qui historiquement bénéficiait de la retraite à 55 ans, 4,09 % des enseignants sont encore en activité au delà de 60 ans. Ce sont en très grande majorité des femmes. Le fait d'avoir dû s'arrêter de travailler pour suivre un conjoint, élever des enfants ou s'occuper d'un ascendant malade explique sans doute cela. Les réformes des retraites de 2003 et 2010, en augmentant le nombre d'annuités exigées pour bénéficier d'une retraite à taux plein et pénalisant les salariés partant à la retraite sans avoir atteint ce nombre d'annuités, ont certainement contribué à aggraver ce mouvement.

Pyramide des âges des enseignants parisiens



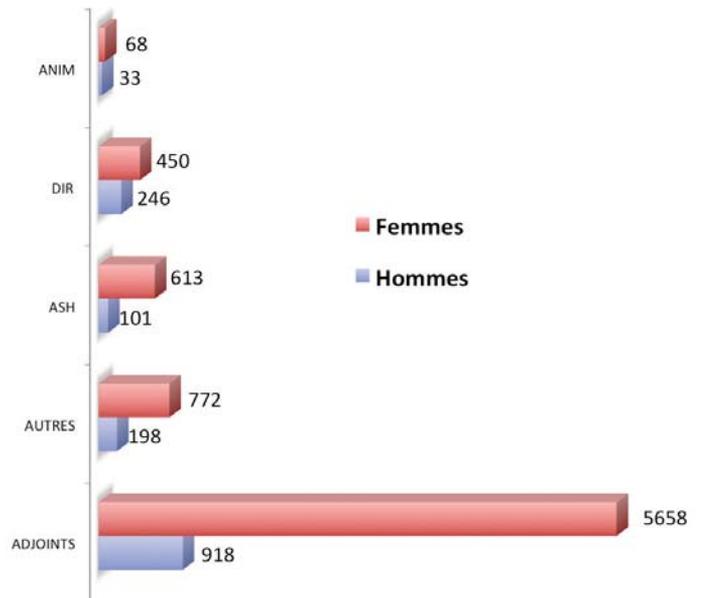
Une profession très féminisée

Avec 7561 femmes pour 1486 hommes, les enseignants des écoles forment une profession très féminisée. La proportion de femmes est de 83,48 %. Elle est légèrement supérieure à la proportion nationale de 81,7%. Cette forte féminisation est encore plus criante si on la compare avec la situation du second degré. Chez nos collègues du secondaire, 59,5 % des enseignants sont des femmes. La très grande féminisation chez les enseignants du primaire n'est pas près de se réduire. En effet, chez les moins de 30 ans, la proportion de femmes atteint quasiment 90 %.

Des fonctions exercées plus féminisées que d'autres

La très grande majorité des enseignants sont adjoints. Cela est normal car l'essentiel de notre mission relève de l'enseignement. Mais à côté de cette mission primordiale existent d'autres missions qui contribuent à son bon fonctionnement telles que la direction, le remplacement, les aides spécialisées, le conseil et la formation. Ces autres fonctions constituent ainsi des voies de diversification. Il est intéressant d'observer la répartition entre les femmes et les hommes au sein de ces différentes missions. Si la proportion hommes/femmes dans l'ensemble de la profession (16,52 %/83,48 %) est à peu près respectée chez les adjoints en élémentaire et dans l'ASH, il n'en va pas de même ailleurs. Les hommes semblent « bouder » la maternelle. Ils ne sont que 7 % à y exercer. Par contre ils sont plus nombreux que la moyenne à exercer des missions de direction (35,34 %), d'animation-formation (32,67 %) et de remplacement (25,75 %).

Hommes et femmes selon les fonctions



Temps partiel en hausse mais limité à certaines quotités

Nationalement, 11,6 % des enseignants travaillent à temps partiel et ce taux global est en forte hausse depuis les 9,2 % de 2006. A Paris, le nombre d'enseignants à temps partiel est encore plus élevé avec 13,8 %. A l'échelle du pays, depuis 2006, la quotité de mi-temps a diminué fortement au profit des 75% et 80 %. Cette dernière quotité a régressé fortement depuis 2009 de 21,3 % à 12 % alors que c'est la première quotité choisie dans le second degré avec 54%. Cela est lié aux « interdictions » arbitraires de cette quotité par les Dasen dans les départements.

A Paris où la quotité de 80% n'a jamais encore été accordée par l'académie, les temps partiels se répartissent uniquement entre le mi-temps (47,8 %) et le 75% (52,2 %). Le SNUipp-FSU Paris est en train d'engager des recours individuels d'enseignants à qui l'académie a refusé cette modalité de temps partiel.
plus d'informations sur <http://75.snuipp.fr>

Une formation continue exsangue

Le potentiel de formation parisien a subi une baisse drastique de près de 40 %. En 2005/2006, l'académie comptait 21 657 journées stagiaires contre seulement 13 624 en 2010/2011.

Un salaire moyen en net recul sur l'inflation

Depuis 2006, le salaire moyen a augmenté de l'indice 498 à l'indice 518, tandis que le salaire médian est resté identique à l'indice 495. Cela est dû à la légère revalorisation des premiers échelons de la grille indiciaire qui fait augmenter le premier décile de 15 points à 431 points, le dernier décile restant inchangé à 612 points. Pour cette même période, où le salaire moyen a donc augmenté de 4 %, l'inflation s'établit à près de 10 %...

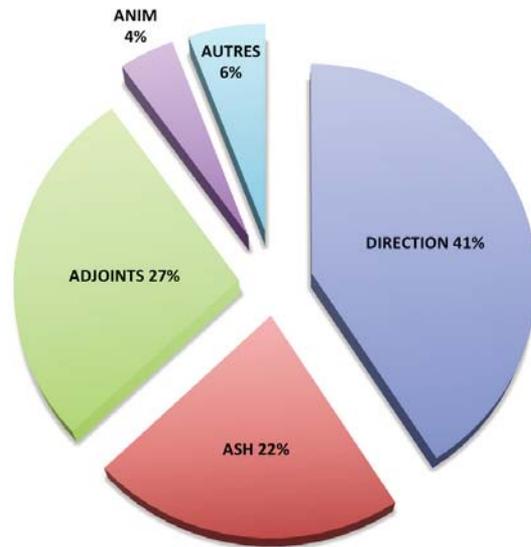
Ecart salarial conséquent entre les femmes et les hommes

Les femmes enseignantes du premier degré ont un indice moyen de 511 contre 540 pour les hommes. Depuis 2006, cet écart reste stable dans le premier degré en passant de 30 à 29 points. Cet écart augmente au fil de la carrière. Les différences de salaires hommes/femmes n'existent pas pour les enseignants de moins de 30 ans, mais sont de 17 points pour les 30-49 ans et de 38 points pour les plus de 50 ans. Les interruptions de carrières, avec notamment les congés parentaux qui comptent pour moitié dans l'AGS, peuvent expliquer une partie de ces différences.

Un accès inégal à la hors-classe

Sur un total de 8686 professeurs des écoles, 315 sont à la hors classe contre 270 l'an passé. Cela représente une proportion de 3,63 %. Même si ce taux est en légère augmentation par rapport à celui de l'année passée (3,04 %), cela reste scandaleusement insignifiant. L'accès à la hors classe est si difficile qu'il a bien du mal à représenter un moyen de promotion censé récompenser le mérite de chacun (cf l'article ci-contre sur la notation). D'autant plus qu'il est inégalement réparti selon les différentes catégories d'enseignants. Les adjoints sont les grands perdants de la course au mérite. Parmi les collègues à la hors classe, 129 (41 %) assurent des fonctions de direction, 69 (22 %) exercent dans l'ASH et 86 sont des adjoints (27,3 %). On retrouve également l'écart entre les hommes et les femmes, qui ne représentent que 76,8% des enseignants hors-classe alors qu'elles représentent 83,48% de l'ensemble des enseignants. C'est parce que la hors classe, apparue avec la création du corps des professeurs des écoles, est profondément inégalitaire et ne correspond pas à l'esprit qui prévalait dans notre profession que le SNUipp revendique sa suppression et son intégration dans l'échelle de rémunération.

Fonctions exercées par les PE hors classe



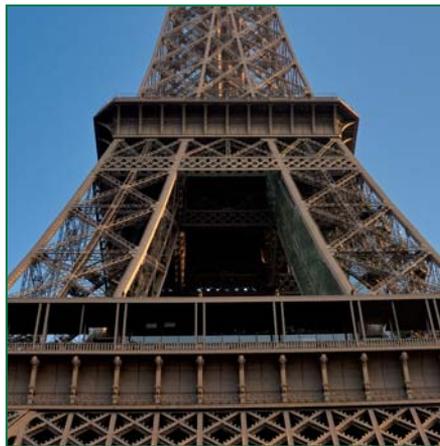
Qui a 20 de note à Paris ?

des inégalités criantes selon le sexe, le lieu et la fonction

Si le poids de la note est compensé par l'expérience professionnelle, c'est à dire l'ancienneté, dans les promotions, il est par contre déterminant pour le passage à la hors-classe. Actuellement, seuls les enseignants au 11 échelon ayant 20 (ou 19,75) de note ou bien ayant une note moindre compensée par le point attribué par l'exercice en Zep¹ peuvent prétendre à cet avancement de carrière. L'étude des 130 enseignants parisiens ayant 20 de note et pas encore passés à la hors-classe montre, si besoin était, les inégalités dans l'attribution très méritocratique de cette note maximum.

Géographiquement, le 20 est disparate.

On constate une faible représentation comparé aux nombres totaux d'enseignants dans les arrondissements du Nord-est parisien (18e, 19e et 20e) et chose plus surprenante, une absence dans deux arrondissements du centre (3e et 6e) et une présence limitée à un seul enseignant dans trois arrondissements (7e, 8e et 10e) ou 2 dans le 17e. Les enseignants ayant 20 de note exercent très majoritairement dans les 12e, 14e, 15e ou 16e arrondissements.



Les femmes sont sous-représentées.

Seulement 67,7% des enseignants ayant 20 de note sont des enseignantes alors qu'elles représentent plus de 84% de l'ensemble des enseignants parisiens.

Des fonctions sont surreprésentées.

Les directeurs et directrices sont 4 fois plus nombreux à détenir une note de 20 que leur part globale parmi les enseignants parisiens. Ce ratio est de 7 pour les animateurs TICE, près de 8 pour les conseillers péda-

gogiques, un peu plus de 2 pour les adjoints de classes spécialisées.

Les adjoints en classe banale sont sous-représentés.

Les enseignants d'élémentaire sont 2 fois moins nombreux à détenir une note de 20 que leur part globale parmi les enseignants parisiens. Pour les enseignants remplaçants, cette sous-représentation passe à un ratio de 3 et même 4 pour les enseignants de maternelle !

Cette étude montre bien les inégalités engendrées par le pseudo-mérite inégalitaire de la note d'inspection. Elle renforce le SNUipp-FSU dans son exigence d'un seul rythme d'avancement pour tous, au sein d'une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783, soit l'échelon le plus élevé de la hors classe.

1 - Parmi les 101 enseignants qui sont susceptibles d'accéder à la hors classe au 1er septembre 2012, 31 bénéficient du point Zep. Ce point est décisif pour 27 d'entre eux et leur permet de « compenser » leur note de 19 ou 19,5.

Reconversion professionnelle

mission impossible pour les enseignants

Après la suppression du congé mobilité, la seconde carrière restée lettre morte en 2004, les promesses non tenues du pacte carrière de Luc Chatel... une des rares possibilités offerte, et largement méconnue, aux enseignants est le «droit individuel à la formation», un crédit de 20 heures annuelles cumulables. Passage en revue de ce dispositif.



Malgré les promesses fumeuses du «pacte carrière» lancé par Luc Chatel il y a deux ans, il est quasiment impossible pour les enseignants d'envisager une reconversion professionnelle ou une seconde carrière au sein de la Fonction Publique. Le SNUipp-FSU ne se satisfait pas du statut quo, il revendique que les enseignants qui le souhaitent puissent évoluer dans leur carrière et soient épaulés dans cette évolution par l'administration. Un dossier complet sera proposé prochainement sur cette question (bilan de compétence, indemnités de départ volontaire, concours internes, reconversion...), mais d'ores et déjà le SNUipp-FSU Paris attire l'attention des enseignants sur un dispositif, le droit individuel à formation (DIF).

Rare dispositif existant, le DIF

Le SNUipp-FSU a fait le point avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN, ex IA) sur le droit individuel à formation instauré à la rentrée 2010 par le Ministère. L'académie n'a pas du tout communiqué dans les écoles sur ce dispositif et seuls 3 dossiers ont été déposés par des enseignants des écoles en 2011 !

Les deux décrets régissant le DIF sont en ligne sur le site du SNUipp-FSU Paris. Le droit individuel à la formation, instauré par une loi de 2007, s'inscrit dans le cadre des mesures relatives au pacte de carrière annoncé par Luc Chatel. Une circulaire, parue au BO du 25 novembre 2010, vient

préciser les conditions de sa mise en œuvre pour les enseignants des écoles. « Chaque agent travaillant à temps complet bénéficie d'un droit individuel à la formation d'une durée de vingt heures par année de service » indique la circulaire. La durée est proratisée pour les enseignants exerçant à temps partiel. Ce droit est cumulable et légalement ouvert depuis 2007. La circulaire précise que le cumul maximum est de cent-vingt heures.

Conditions d'utilisation et procédures

Le DIF est utilisé à l'initiative des enseignants, pour par exemple préparer un concours, un examen, réaliser un bilan de compétences ou encore, pour une validation des acquis de l'expérience. Il doit, en tout état de cause, être mobilisé « pour des formations hors plan de formation, permettant à l'agent d'acquérir de nouvelles compétences dans la perspective notamment d'une mobilité professionnelle (...) ». La circulaire invite également recteurs et DASEN à veiller « à accorder des formations qui se déroulent de préférence pendant les vacances scolaires »... Pour le SNUipp-FSU, l'exercice de ce droit ne peut être imposé pendant les vacances scolaires. Cependant, pour le moment, les quelques demandes accordées par l'académie l'ont été pour des formations pendant les vacances.

La demande est présentée à l'inspecteur de

circonscription en fonction d'un calendrier défini par l'administration et peut donner lieu à un entretien. Elle est ensuite transmise à l'inspection académique qui dispose d'un délai de deux mois pour notifier sa décision. Les enseignants parisiens sont invités transmettre une copie de leur demande aux représentants du personnel du SNUipp-FSU.

Indemnisation prévue

Une indemnisation est prévue, dès lors que la formation s'effectue durant les congés scolaires. Les modalités de calcul de cette indemnité « correspondent à 50 % du traitement horaire d'un agent (...) » indique la circulaire. Elle précise par ailleurs, que ce calcul se fait en référence à la durée annuelle du travail, telle que fixée pour la fonction publique, c'est à dire 1607 heures. L'heure de formation sera donc, pour un professeur des écoles au 7ème échelon par exemple, indemnisée à hauteur de... 7,14 euros.

La formation peut également être totalement ou partiellement financée par le Rectorat. Toutefois, au regard du peu de crédits budgétaires disponibles, l'académie n'a pour l'instant jamais participé au financement des formations.

Tentatives ministérielles de recul

Suite à son interpellation, la directrice générale des ressources humaines du ministère rassure le SNUipp-FSU à propos de deux aspects oubliés dans la nouvelle circulaire portant mise en œuvre du droit individuel à la formation. L'organisation syndicale avait en effet remarqué que la référence aux droits acquis depuis 2007 en matière de volume horaire mobilisable n'apparaissait pas dans le texte du 14 novembre 2011. Sur ce point, la DGRH confirme bien que ces droits perdurent. Ils correspondent donc toujours à vingt heures par année de service à temps complet, cumulables depuis 2007. Ils restent plafonnés à cent-vingt heures. Par ailleurs, l'information des élus du personnel sur le bilan des demandes et sur les formations accordées aura bien lieu lors des comités techniques.

Jérôme Lambert

formation et prud'hommes

Depuis 2005, le SNUipp-FSU Paris a mené la bataille avec les EVS, afin qu'ils puissent bénéficier de réels moyens d'insertion et de qualification ainsi qu'un statut de la Fonction Publique. Avec succès, le SNUipp-Paris s'est engagé dans la défense des intérêts des EVS auprès du Conseil des prud'hommes et de la Cour d'Appel, sur la question du paiement des heures complémentaires. Ces derniers ont condamné l'Académie à payer aux plaignants des sommes allant jusqu'à 4 500 - 5 000 euros.

Depuis janvier 2010, la modification des contrats CAE et CAV en CAE-CUI rend ces derniers plus contraignants pour l'employeur, en matière de formation. Mais leur durée de 24 mois et la modulation horaire qui a été introduite dégradent de fait davantage les conditions de travail. Dans plusieurs départements, ou les Académies ne respectaient pas ce droit à la formation, les EVS en CUI ont obtenu gain de cause auprès des conseils des prud'hommes et de nouvelles condamnations ont eu lieu, entraî-

nant pour les plaignants des dommages et intérêts allant jusqu'à 14 000 euros.

Le SNUipp-FSU Paris continue à accompagner ces personnels pour faire respecter leurs droits, droits individuels mais aussi droits collectifs. C'est pourquoi, nous continuerons à nous battre contre toutes les formes de précarité concernant les emplois de l'Education nationale et à exiger des emplois statutaires de la Fonction publique pour l'ensemble de ses personnels.

Sylviane Charles

Qui sont les EVS à Paris ?

Dans le 1er degré, les EVS sont au nombre de 509, soit 50 de moins qu'en 2010. Tout degrés confondus, les notifications d'accompagnement individuel prescrites par la MDPH sont couvertes à 90% par des EVS. Les EVS sont pour les trois quarts des femmes et 55% d'entre eux ont au moins le bac ou plus (niveau bac + 2 voire bac + 5).

ASCO : nouvel accompagnement toujours insatisfaisant

Suite à la Conférence Nationale du Handicap de juin 2011, 2000 assistants de scolarisation (ASCO) sous contrat d'assistant d'éducation (AED) ont été recrutés cette année dont 51 pour Paris. Le recrutement de ces personnels devrait se poursuivre, 2 500 emplois supplémentaires à la rentrée 2012 et 3 200 pour la rentrée 2013. Toutefois, malgré ces recrutements effectifs et annoncés, il n'y aura pas plus d'assistants d'éducation à mission d'AVS en 2013 qu'en 2007... En effet 6466 AED exerçaient des missions d'AVS en 2007 contre 4166 en 2012. Le recrutement prévu de 2300 ASCO en 2013 permettra tout juste de retrouver le nombre d'emplois de 2007.

Selon la logique du rapport Blanc, ils devraient se substituer, à terme, aux contrats aidés et apporter une nouvelle forme d'accompagnement. En intervenant de manière mutualisée auprès de plusieurs jeunes en situation de handicap, un peu à la manière des auxiliaires de vie scolaire collectif. Cette évolution correspond à une demande de la

plupart des acteurs de la scolarisation, qui souhaitent un système plus souple, évolutif, capable de répondre à des besoins ponctuels ou non, mais sans entrer dans un cadre horaire strict. Toutefois, dans le contexte actuel, le risque est grand qu'ils se substituent quasi systématiquement au dispositif des auxiliaires de vie scolaire individuels (AVS-i) dans une logique de recherche, à tout prix, d'économies budgétaires.

Mais si le statut d'assistant d'éducation est moins précaire que l'embauche sous contrat aidé, les ASCO ne répondent pas aux besoins d'emplois statutaires et pérennes pour l'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap. Il est plus que temps d'apporter des réponses en créant un véritable service public de l'accompagnement permettant de garantir les droits des AVS et d'assurer une égalité d'accès au service sur le territoire pour les familles des enfants accompagnés.

Agnès Duguet

ULIS : ça risque de déborder !

Cette année, la carte scolaire ne prévoit pas d'ouverture de CLIS 1. L'académie argue que beaucoup de sorties de CLIS sont prévues, le nombre de places laissées par les élèves sortants devrait être suffisant par rapport au nombre d'élèves orientés en CLIS pour la première fois. Une grande partie de ces élèves sortants de CLIS sont orientés par la MDPH en ULIS. Se pose alors la question du nombre de places en ULIS qui risque de n'être pas suffisant. Ce qui conduirait à une affectation d'une partie d'entre eux en Segpa au mépris des spécificités et des autres élèves de cette structure du second degré, un maintien en CLIS ou une réorientation en établissement spécialisé. Il ne faut plus donc tergiverser et ouvrir dès maintenant les structures CLIS et Ulis nécessaires aux besoins.

Journée nationale Unité d'enseignement

Une journée nationale Unité d'Enseignement est organisée le mardi 5 juin 2012, au 12 rue Cabanis, 75014 Paris, de 9h30 à 16h30.

Elle s'adresse à tous les enseignants exerçant dans les établissements et services médico-sociaux (IME, IMPro, SESSAD, ITEP...).

Le questionnaire en ligne, à destination de ces collègues est sur le site du SNUipp-FSU, à l'adresse suivante : <http://www.snuipp.fr/questionnaires/index.php?sid=42614&lang=fr>

Les réponses à l'enquête seront présentées lors de cette journée. Pour y participer, inscrivez vous auprès de la section (snu75@snuipp.fr ou 01 44 62 70 01).

Nouveauté dans la fonction publique alors qu'ils existaient dans le privé depuis 1982, le décret du 28 juin 2010 a créé les Comités Hygiène et Sécurité – Conditions de Travail (CHS-CT) en lieu et place des Comité Hygiène et Sécurité dans la Fonction Publique.

La nouveauté importante réside dans l'apparition de la question des conditions de travail qui était ignorée jusqu'à présent par l'Etat-employeur. Il s'agit de se conformer aux principes généraux du code du travail qui rappellent que l'objectif est d'éviter les risques pour les salariés en planifiant la prévention. Celle-ci doit concerner la technique, l'organisation du travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants notamment les risques liés au harcèlement moral.

Le CHS-CT doit être associé à la politique globale de prévention et aux activités d'information des personnels concernant la prévention des risques. Il veille au respect des prescriptions législatives et réglementaires en matière de santé et sécurité au travail et doit être réuni dès lors que se produit un accident grave.

Le principe fondamental est qu'il faut adapter le travail à l'homme et non l'inverse.

Des risques multiples pour les personnels

Les risques psycho-sociaux résultent de la confrontation entre les exigences du travail et les exigences du fonctionnement psychique de l'agent. Ils regroupent le stress, les violences externes ou internes et se traduisent par un mal-être, une souffrance mentale et des atteintes physiques. Ils ont des répercussions sur l'organisation du travail et les relations sociales. Selon l'enquête « carrefour social » réalisée par la MGEN, au sein de l'éducation nationale, les enseignants du 1er degré sont plus touchés par ces risques et sont les plus concernés par le « risque d'épuisement émotionnel ».

Les troubles musculo-squelettiques résultent d'un déséquilibre entre les capacités fonctionnelles des personnes et les sollicitations qui apparaissent dans un contexte de travail notamment dans la possibilité de récupération suffisante. Certains enseignants sont plus touchés comme les enseignants d'EPS ou ceux exerçant en maternelle.

Les agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) peuvent être présents dans tous les secteurs d'activité et regroupent des substances chimiques, biologiques, physiques, des rayonnements (problème du plomb, de l'amiante...).



personnels l'année de leur 50 ans, ce qui reste bien insuffisant notamment au regard du droit. Ce bilan va être mis en œuvre très prochainement à Paris.

Temps partiel à 80 % recours contre les refus

Le rectorat répond de manière systématique par la négative aux demandes de temps partiel 80%. Derrière les « nécessités de service » invoquées se « cache » le dogme budgétaire gouvernemental au détriment du droit des personnels. Pour que les enseignants parisiens puissent bénéficier de ce droit, le SNUipp-FSU propose un modèle de recours gracieux auprès du DASEN et un autre courrier pour que l'administration justifie chacun de ses refus devant les représentants du personnel.

Par la suite, le SNUipp-FSU propose d'attaquer ces décisions académiques au tribunal administratif.

Toutes les infos en ligne sur le site.

Médecine du travail indigente

Le texte créant les CHS-CT prévoit un renforcement de la médecine de prévention notamment via le recrutement de médecins. La réalité est beaucoup moins idyllique. L'absence de statut et la faible rémunération proposée font qu'il n'y a pas de candidats pour pourvoir les quelques postes créés.

Dans la pratique, est simplement introduit un bilan de santé systématique pour tous les per-

Alerter vos représentants parisiens de la FSU

Sous la présidence de la secrétaire générale de l'académie de Paris, le CHS-CT est composé de 7 représentants du personnel. La FSU et ses syndicats (SNUipp, Snes, Snep, Snics...) disposent de 4 sièges suite aux dernières élections.

Pour tout problème rencontré dans les écoles ou à titre personnel dans le cadre du travail, il est important de contacter vos représentants afin qu'ils puissent intervenir auprès des autorités et faire convoquer le CHS-CT si besoin.

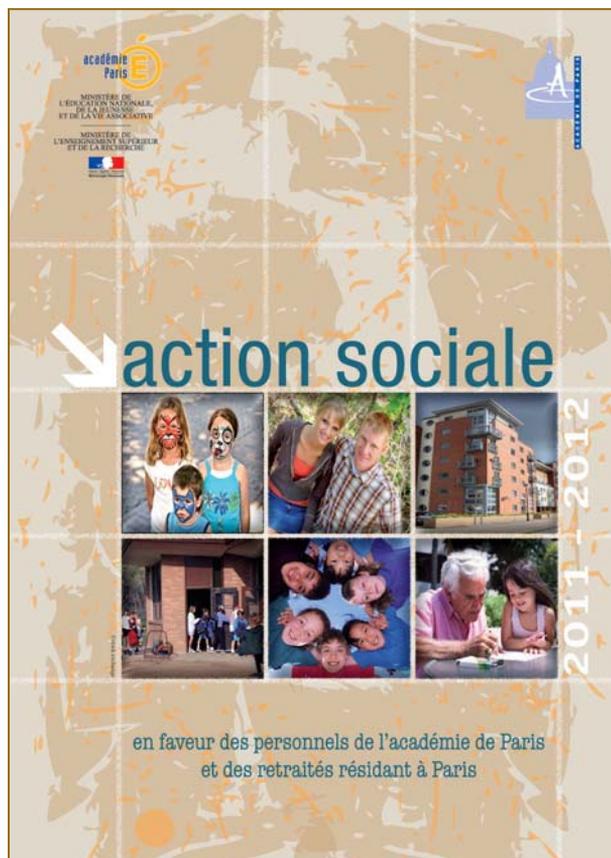
Nicolas Wallet

Action sociale

trop méconnue par les enseignants

Les prestations d'action sociale s'adressent à l'ensemble des personnels de l'académie en position d'activité. Elles s'étendent aux contractuels ou auxiliaires ayant un contrat initial égal ou supérieur à 6 mois, ainsi qu'aux retraités dont la résidence est à Paris. Ces actions, qui accompagnent et aident les personnels aux différentes étapes de leur carrière, comportent surtout des aides individuelles et des secours exceptionnels. Plus que jamais, il est très important que les agents de l'académie de Paris fassent valoir leur droit à l'action sociale. Pour obtenir des informations, consulter le livret en ligne sur le site du SNUipp-FSU Paris (rubrique « carrière ») ou contacter le service académique des affaires sociales au 01/44/62/41/80 ou 41/91.

Les aides peuvent porter sur les séjours vacances d'enfants, la garde, le logement... Les secours urgents et exceptionnels sont des aides pécuniaires non remboursables versés aux agents qui rencontrent des difficultés passagères et exceptionnelles : personnels en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements ou d'aides spécifiques, personnels qui se séparent ou qui divorcent, agents qui ont du mal à assumer



des frais d'installation dans un logement ou de réinstallation suite à une séparation ou

un deuil, agents qui doivent faire face à des frais d'obsèques d'un proche...

Ces aides, pour la plupart soumises à un plafond de ressources qui peut être accessible à un certain nombre de collègues, concernent également les personnels qui doivent assumer des frais pour soins dentaires, prothèses auditives ou opérations chirurgicales avec dépassements d'honoraires, les agents qui ont un conjoint ou un enfant à charge au chômage, les personnes en situation de surendettement qui sont en difficulté suite à des impré-
vus...

L'action sociale gère également des demandes de prêt à court terme à 0%.

Ces aides exceptionnelles sont attribuées sur décision du recteur, après entretien avec l'assistant social et avis de la section permanente de la commission académique d'action sociale où siègent les représentants de la FSU. En cas de demande d'aides sociales, n'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU.

Enfin il faut savoir aussi que la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale Ile de France met en place des actions sociales déconcentrées en direction de tous les agents franciliens de l'Etat, actifs et retraités complémentaires aux actions sociales ministérielles ou rectorales (<http://srias.ile-de-france.gouv.fr/>).

NW

Mouvement intradépartemental

projet en ligne le 22 mai

Comme tous les ans, les résultats personnels du projet de mouvement seront accessibles en ligne une semaine environ avant la CAPD du 29 mai à l'aide du code ACADY (numéro d'adhérent envoyé sur la carte d'adhérent ou obtenu par simple demande en ligne, le code fourni les années passées par le SNUipp-FSU reste valable). Afin que tous les personnels puissent véri-



fier que le mouvement s'est déroulé en toute transparence, les résultats globaux seront également accessibles en ligne avec la publication du barème des arrivants sur chaque école. Toutefois, il est également possible d'envoyer au SNUipp-

FSU une copie de l'accusé de réception papier afin de permettre la vérification des opérations par les représentants du personnel.

LGBTphobies *

(* LGBT : Lesbiennes, gays, bisexuel-les, transsexuel-les)

agir contre, dès le primaire

Rencontre avec Cécile Ropiteaux, membre de la commission nationale de lutte contre les LGBT-phobies du SNUipp-FSU, sur les moyens de lutter contre les discriminations dès l'école primaire.

En quoi est-ce important de lutter contre les discriminations dès l'école primaire ?

La classe, la cour de récréation sont des lieux où se construit la personnalité des enfants, mais aussi où s'ancrent les stéréotypes. Il est donc important que l'école lutte contre les préjugés qui sont à l'origine des discriminations, et ce dès le plus jeune âge. Promouvoir l'égalité et la diversité, c'est une des missions de l'éducation.

« La classe, la cour de récréation sont des lieux où se construit la personnalité des enfants, mais aussi où s'ancrent les stéréotypes »

Mais pour l'homophobie, n'est-ce pas un peu tôt ?

Les discriminations LGBT ont des conséquences parfois dramatiques, surtout à l'adolescence : mal-être des jeunes homo-

sexuel-les ou supposé-es l'être, absentéisme, dépression, sur-suicidalité. Or l'homophobie trouve ses origines bien avant l'adolescence et certain-es jeunes se construisent en l'intériorisant. De plus, en primaire, nous nous devons d'accueillir toutes les familles dans leur diversité, et veiller à ce que les enfants vivant dans des familles homoparentales ne soient pas stigmatisés.

Peut-on envisager des séquences spécifiques sur l'homosexualité ?

Non, ce n'est pas uniquement notre propos. Il s'agit aussi de répondre à un certain nombre de situations, notamment les injures en cour de récréation, mais également les interrogations des élèves par rapport à leur vécu, à leur réalité familiale, ou à des questions d'actualité. C'est un travail d'éducation et de prévention.

Que faire face à une injure ?

La manière dont l'enseignant-e réagit (ou non) face à une insulte n'est pas anodine : ne rien dire, aux yeux des enfants, c'est ne

pas désapprouver. Et si les enseignant-es sont généralement armé-es pour reprendre une insulte raciste ou sexiste, ils/elles ne se sentent pas forcément capables d'improviser sur l'insulte « pédé », insulte dont on connaît la fréquence. Une des manières possibles de réagir est de dire clairement « à chaud » que nous désapprouvons ce qui vient de se passer, et de différer la suite, d'annoncer à la classe que nous y réfléchirons ensemble ultérieurement. Ce qui permet à l'enseignant-e de construire sa réponse et également de dépassionner le débat entre élèves en favorisant une certaine prise de distance. Parallèlement il est possible de rechercher des ressources en vue d'améliorer les relations au sein du groupe classe.

Quel est le rôle d'un syndicat dans tout ça ?

Le SNUipp et la FSU accompagnent les personnels LGBT face aux difficultés qu'ils ou elles peuvent rencontrer dans le milieu professionnel. D'autre part, en tant que professionnel-les de l'éducation, le mal-être des jeunes ne nous laisse pas indifférents ni passifs et nous œuvrons à faire changer le climat des établissements scolaires, et plus largement à faire évoluer les mentalités. Enfin, nous revendiquons une formation exigeante des personnels sur ces questions.

Quel est le projet pédagogique du SNUipp-FSU ?

Le SNUipp-FSU s'est engagé dans un projet qui consiste à concevoir, expérimenter, finaliser et exploiter des outils à destination des enseignant-es permettant de lutter contre l'homophobie dès l'école primaire et également contre le sexisme, parce que nous sommes convaincu-es que ces deux discriminations sont étroitement imbriquées.

Le projet concerne les trois cycles, et les domaines d'activités suivants : les injures et violences ; les stéréotypes de sexe ; la diversité des familles ; les relations amoureuses ; le rapport au corps ; l'éducation à la sexualité. La littérature de jeunesse



constitue un support privilégié pour de nombreuses activités. Elle permet notamment de riches débats entre élèves.

Le projet est piloté par la Commission nationale de lutte contre l'homophobie du SNUipp-FSU, avec le soutien de Cendrine Marro, successeuse de Nicole Mosconi et enseignante à l'université Paris X, département « genre, savoirs et éducation », et d'Aminata Diallo, IEN dans le Val-de-Marne, membre du SNPI-FSU.

Quelles en sont les échéances ?

Le recueil des différents témoignages des enseignant-es se déroulera avant fin octobre 2012 pour une exploitation au premier semestre 2013 : publication spécifique à destination des écoles, colloque, outil pratique téléchargeable, vidéos consultables... Actuellement nous sommes dans la phase de va-et-vient entre finalisation des séquences pédagogiques et expérimentations dans les classes y compris parisiennes. Une trentaine de collègues participent à l'aventure, et la liste n'est pas close !

Propos recueillis par Brigitte Cerf

Pour toute information supplémentaire, contacter la commission : snu_commission_lgbt@list.snuipp.fr

Jeunesse sans papiers

jeunesse volée, la loi doit changer !

Huit ans depuis les premières mobilisations d'école autour des jeunes majeurs et des familles d'enfants scolarisés, et l'appel à leur régularisation lancé par RESF le 24 juin 2004. 8 ans d'avancées significatives, et un mouvement qui a permis au plus grand nombre d'entre eux de se maintenir dans un cadre scolaire relativement protecteur, et pour beaucoup d'arracher par la mobilisation un droit au séjour.

La situation des familles et des jeunes est pourtant loin d'être réglée. Expulsions certes peu nombreuses, mais à chaque fois inacceptables: arracher à sa famille, à ses amis, à son école, un projet de vie détruit en pleine construction, dégâts profonds sur une personnalité en devenir, expulsé donc coupable, mais de quoi ?

Pour l'immense majorité c'est une vie de galère que la politique migratoire menée depuis tant d'années leur impose. Pas expulsé, mais pas régularisé.

Pour les jeunes scolarisés sans papiers, pour les familles d'enfants scolarisés il faut maintenant :

- un moratoire sur les expulsions, ni arrestations, ni OQTF, la régularisation, avec un



titre pérenne,

-arrêt des mises en rétention des familles mais aussi des parents d'enfants scolarisés - une autre politique, qui accorde la protection de l'état aux mineurs isolés, qui cesse de traquer les jeunes étrangers, et considère la jeunesse, toute la jeunesse, d'ici et d'ailleurs, mineure et majeure, comme une

vraie richesse de notre pays.

La bataille n'est pas terminée, tous ensemble restons mobilisés, pour que vraiment maintenant la loi change !

BC

Harcèlement sexuel

pétition contre l'abrogation de la loi

Nous exigeons une nouvelle loi !

20 ans après son vote, exigeons un droit juste et efficace !

Le 4 mai 2012, le Conseil Constitutionnel, saisi d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité, a déclaré non conforme la loi sur le harcèlement sexuel et l'a immédiatement abrogée.

La condamnation de Gérard Ducray, ancien secrétaire d'État, ancien ministre, élu municipal, avocat, condamné pour harcèlement sexuel à l'encontre de trois femmes en mars 2011 est, par conséquent, annulée, ainsi que toutes les procédures pénales en cours.

Pour la première fois dans l'histoire des luttes féministes, une loi est abrogée vingt ans après avoir été votée et alors même que l'AVFT avait alerté les pouvoirs publics sur sa non-conformité à la Constitution et sur son inefficacité pour les victimes.

Jusqu'au vote, le cas échéant, d'une nouvelle loi, les victimes sont abandonnées par la justice. Le message d'impunité ainsi adressé aux harceleurs est révoltant.

Le Conseil Constitutionnel :

Article 1er.- L'article 222-33 du code pénal est contraire à la Constitution.

Article 2.- La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet à compter de la publication de la présente décision dans les conditions fixées au considérant 7.

Article 3.- La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française et notifiée dans les conditions prévues à l'article 23-11 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 susvisée.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 3 mai 2012, où siégeaient : M. Jean-Louis DEBRÉ, Président,

M. Jacques BARROT, Mme Claire BAZY MALAURIE, MM. Guy CANIVET, Michel CHARASSE, Renaud DENOIX de SAINT MARC, Mme Jacqueline de GUILLENCHMIDT, MM. Hubert HAENEL et Pierre STEINMETZ.

Nous exigeons une réforme des dispositions juridiques relatives au harcèlement sexuel.

NOUS NOUS MOBILISERONS
JUSQU'À CE QU'ELLE SOIT
RÉALISÉE !

Signer en ligne :

<http://www.change.org/fr/pétitions/immédiatement-une-nouvelle-loi-rétablissant-le-délit-de-harcèlement-sexuel>

Se syndiquer dès maintenant pour la rentrée

Bulletin de syndicalisation 2012/2013

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

..... Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 1er du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB

TACITE RECONDUCTION

Novembre
 Décembre

Janvier
 Février

Mars
 Avril

Mai
 Juin

Juillet
 Août

Autorisation de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront d'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès prévu par la loi N°78-17 "loi informatique et libertés".

ORGANISME CREANCIER

Crédit Mutuel Enseignant de Paris 69 bd Saint Germain 75005 Paris

N° NATIONAL EMETTEUR 424 241

TITULAIRE DU COMPTE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

COMPTE A DEBITER

CODE ETABLISSEMENT

□ □ □ □ □ □

N° COMPTE

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

CODE GUICHET

□ □ □ □ □ □

CLE

□ □

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : Commune :

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A _____ le _____

Signature :

66% de la cotisation est déductible de vos impôts

Montant et coût après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Égpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €



Se syndiquer dès maintenant pour la rentrée

Le SNUipp-FSU Paris

ÇA SERT À TOUT ÇA



Se syndiquer

une démarche individuelle au service du collectif